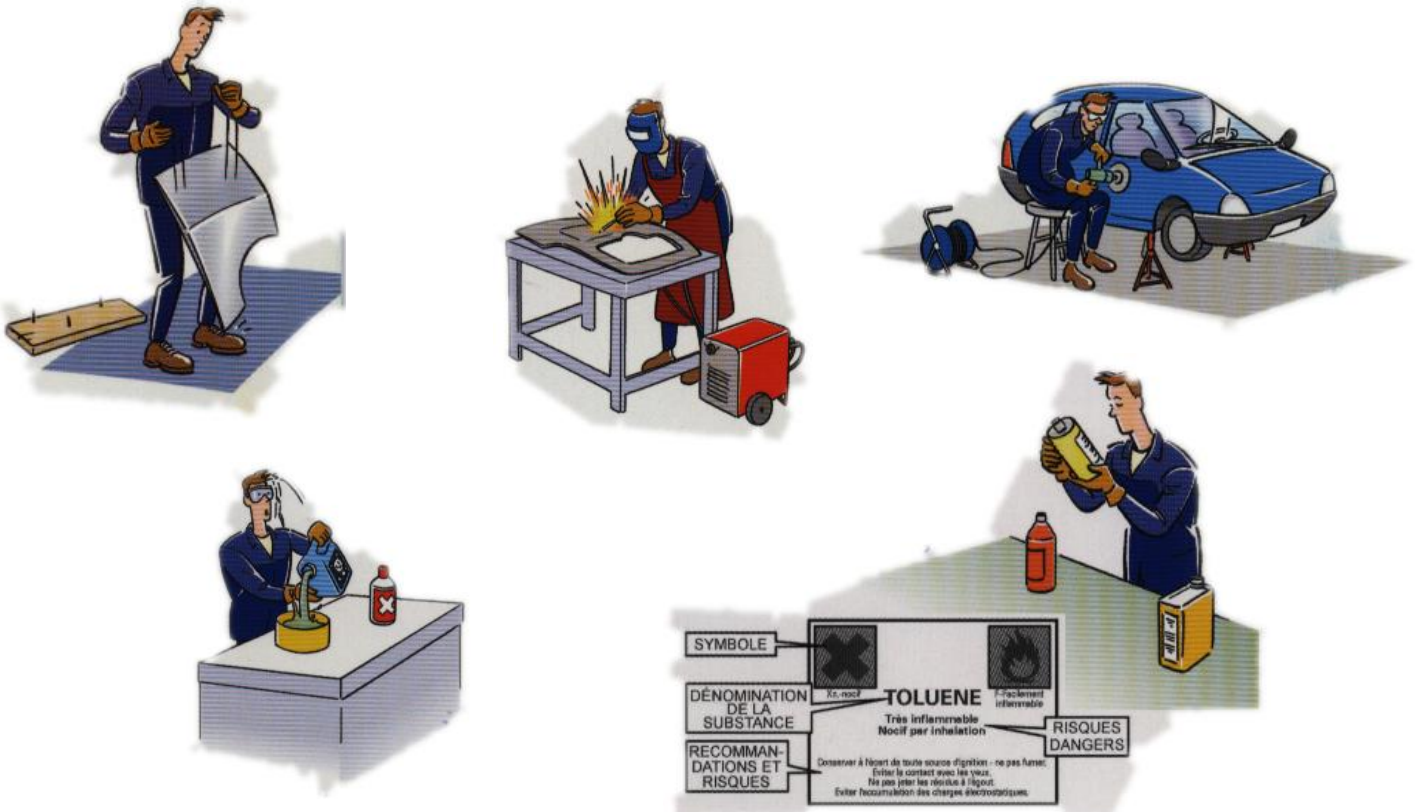


CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL RÉPARATION DES CARROSSERIES

Classe de seconde

SAVOIRS ASSOCIÉS DÉVELOPPÉS

S3-4 La prévention des risques professionnels



Savoirs Associés

- S3.4.1 Les enjeux sociaux des accidents du travail.
- S3.4.2 Le processus d'apparition des risques.
- S3.4.3 Les risques liés à l'activité (poste de travail, atelier).
- S3.4.4 Les différents niveaux de prévention des risques professionnels.
- S3.4.5 Les actions de préventions des risques.

Objectif : Être capable d'identifier, de connaître les risques professionnels liés à l'activité pour protéger sa santé et diminuer le risque d'accident.

NOM :

DATE :

PRÉNOM :

ANNÉE SCOLAIRE : 20... – 20...

Dans les ateliers de réparation automobile les poussières, les bruits, les matériaux coupants, les projections et autres sont autant de nuisances potentielles.

Pour vous en protéger, il vous est fourni des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I) :

LA TENUE DE TRAVAIL :



Elle est obligatoire,
Elle doit être portée correctement,
Elle doit être propre,

Combinaison de travail
100% coton.



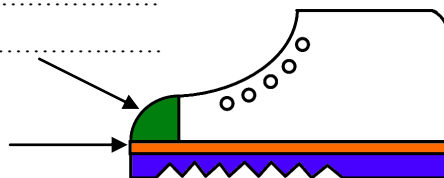
Combinaison de peintre jetable
antistatique empêche tout
contact avec les produits de
peinture dangereux.



LES CHAUSSURES DE SECURITE :



Elles sont obligatoires.



LES GANTS :



Les gants sont obligatoires lors de la manutention d'objets coupants et/ou soumis à une grande chaleur,

Ils sont obligatoires pour la manipulation de tout produit chimique.



Ils sont la protection de vos mains contre :



LES PROTECTIONS AUDITIVES :



Le port des casques ou de bouchons anti-bruit est obligatoire pour ceux qui génèrent les bruits mais aussi pour ceux qui les subissent.



.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....



LES LUNETTES :



Elles sont obligatoires lors des manipulations de produits chimiques et des opérations de carrosserie.



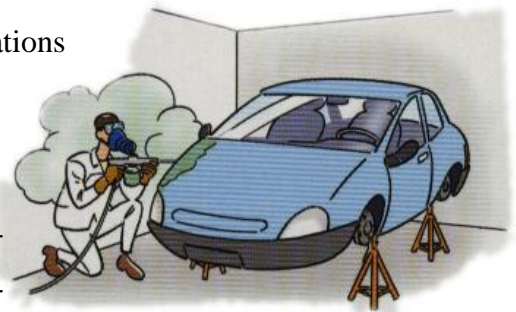
Elles assurent la protection de vos yeux contre :



LES PROTECTIONS SPECIFIQUES :



Le masque respiratoire est obligatoire lors des opérations de peinture.



Le masque anti-poussière est obligatoire lors des opérations de carrosserie (ponçage, brosse, ...) procurant de fine particules de poussières.





Le masque de soudure est obligatoire lors des opérations de soudure.



.....

.....

.....

.....

*Par un mauvais comportement vous créer des situations d'accident.
L'attitude sécurité est avant tout du bon sens et passe par le respect des règles communes, décrite dans le règlement intérieur.*

➤ Il faut toujours respecter les **consignes de sécurité** données.



➤ Veillez à votre **hygiène**.



- **Rangez votre poste de travail,**
- **Rangez vos outils.**

Le port de charges est la cause de nombreux troubles du dos. De plus la manutention peut provoquer des accidents tels que des coupures, des chutes...

- Adoptez la bonne posture pour lever des charges
(.....
.....
.....
.....).



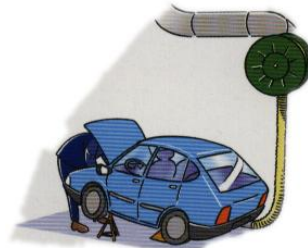
- Mettez des gants



- Utilisez les bons outils sur éviter des efforts trop important.

Des protections et des recommandations particulières sont mises en place :

- Les interventions se font **moteur à l'arrêt**.



-
- Callez bien vos véhicules.

- Utilisez des produits absorbants sur tous sols gras ou mouillés (sable, sciure).



Le courant électrique peut provoquer de graves brûlures voire un arrêt cardiaque après passage dans le corps humain :

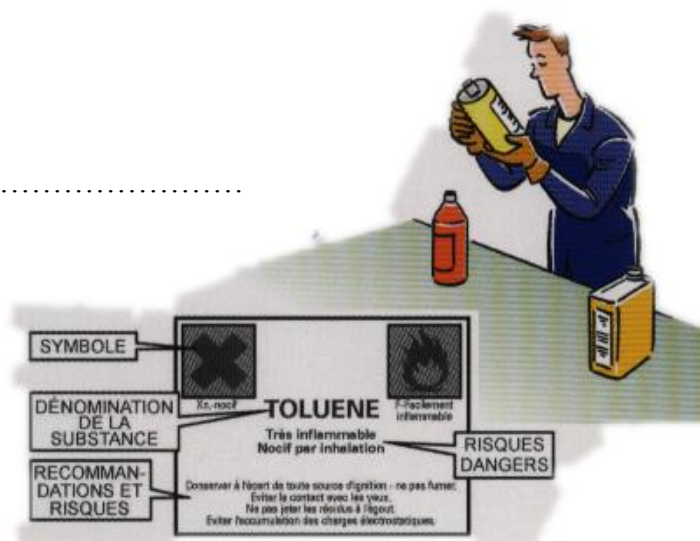
- Les interventions sur du matériel électrique sont réservées aux **seules personnes habilitées**,
- Maintenez fermés et verrouillés les armoires et coffrets électriques.



- Vous devez être **habilité électriquement** pour intervenir sur un véhicule électrique ou hybride.

Les produits dangereux sont présents partout (peintures, diluant, colles...). Ils peuvent provoquer des troubles graves après pénétration dans le corps : intoxications, brûlures. Lisez les étiquettes, elles vous renseignent sur les risques du produit.

-



-
-



PRODUITS DANGEREUX

Un produit NOCIF est aussi **dangereux** qu'un produit TOXIQUE si la dose reçue est importante. Ils agissent comme du poison, brutalement ou petit à petit. Ils peuvent provoquer des nausées, vomissement, maux de tête, vertiges ou gêne respiratoire et, dans les cas graves, une perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.

Information importante :

Le règlement (CE) n°1272/2008 du 16 décembre 2008 définit de nouvelles règles européennes de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques.

Ce nouveau règlement est mis en vigueur depuis le 20 janvier 2009. Il sera obligatoire à partir du 1er décembre 2010 pour les substances et du 1er juin 2015 pour les mélanges. Une période de transition durant laquelle l'ancien et le nouveau système de classification et d'étiquetage coexisteront afin que les fabricants de ces produits s'adaptent.

Anciens pictogrammes						
Nouveaux pictogrammes						
Les nouveautés	Irritant Nocif		→			
				Produit irritant et toxique	Produit cancérigène	Gaz sous pression